

Accordailles

Le 4. nvf fusmes Inuités le p. Vimont & moy d'assister au Contract de mariage de la fille de Mons^r. Giffar, nvf y assistasmes mais nous n'y signasmes point. M. le gouu. & plusieurs autres signerent.

*Chapelle prestée pr
vn an*

le 6. Mons^r. Nicolet remporta de rechef vne chapelle garnie de tout a l'Isle aux oyes, il y auoit calice d'argent doré, chasuble de damas blanc &c. on luy donna deux pains de bougie, 3. Images grandes en papier: on luy presta deux liures, la vie de I. X. & l'abregé de dupont.

Mariage

le 7. se maria M. de launay avec la fille de pinguet; le p. Vimont assista aux nopces.

*donné a mad^e
giffar*

le 12. on donna a Mad. giffar de l'estoffe noire de vieille sotanne p^r. doubler des manches.

*Changement de
Pierre Gontier & de
mathieu Chourel.*

Ce mesme Iour arriua Pierre Gontier des 3. riu. que robert hache estoit allé querir dans vn Canot p^r. faire icy la cuisine, a la place de nos ff qui y auoient trop de peine: on enuoya pour soulager nos PP. a sa place mathieu Chourel qui demeueroit icy.

*Presens acceptés,
nuisent*

le p. de Quen sup. a Sillery se trouua en peine pour auoir pris quelques Castors d'une vieille & de sa parenté, qui le prenoient a la place d'un de leur parens tué; tous les Iours ces nouveaux parens l'accabloient de demandes comme celui qui leur deuoit faire tout ce que le defunct leur faisoit, il les fallut nourrir loger &c pendant l'hyuer.